

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 22509
Numéro SIREN : 889 160 560
Nom ou dénomination : AB

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2022 sous le numéro de dépôt 46557



2204658301



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : AB

Numéro RCS : 889 160 560

Numéro Gestion : 2020B22509

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 346BIS R DES PYRENEES
75020 PARIS

Numéro du Dépôt : 2022R046557 (2022 46583)

Date du Dépôt : 07/04/2022

- Type d'acte : Extrait de procès-verbal

Date de l'acte : 21/03/2022

Décision 1 : Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

fait à Paris, le 7 avril 2022

21 mars 2022 = DM

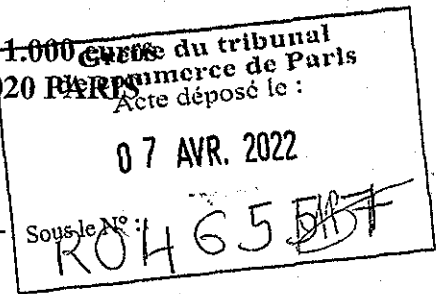
2022509

EC

AB

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 346 Bis, rue des Pyrénées 75020 PARIS

RCS : PARIS 889 160 560



EXTRAITS DU

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 21 Mars 2022

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2021

& capitaux propres devenus inférieurs à plus de la moitié du capital social)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de ce premier exercice social s'élevant à - 10.924 euros en totalité au poste « **REPORT A NOUVEAU** ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il n'est distribué aucune somme à titre de dividendes au cours de ce premier exercice social.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME DECISION

L'associé unique, après avoir constaté que le bilan de la société établi à la date du 30 septembre 2021 et approuvé par lui, fait apparaître des capitaux propres de - 9.924 euros, qui sont devenus inférieurs à plus de la moitié du capital social dont le montant est de 1.000 euros,

Décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de ne pas procéder à la dissolution de la société, qui de ce fait continue son existence.

SIXIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire du présent procès-verbal constatant ces délibérations à l'effet d'accomplir les formalités auprès du greffe du tribunal de commerce

AB

ainsi que pour effectuer la publicité relative à la décision de poursuite des activités, afin d'en faire porter la mention sur le K bis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Monsieur le Président.

BETTAIEB Ahmed
Président & associé unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the printed name.